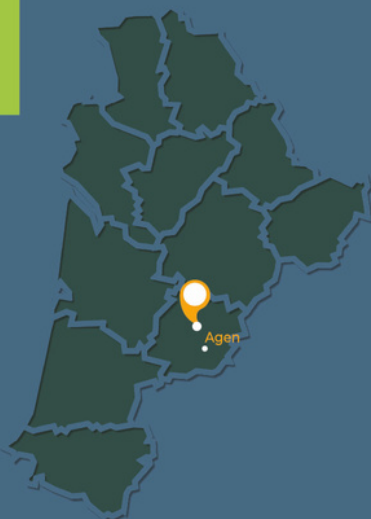


LIEU DE formation



Site de Ste Livrade

2215 Route de Casseneuil
47110 Ste Livrade-sur-Lot
Tél. 05 53 40 47 40
E-mail :
cfppa.ste-livrade@educagri.fr



LES OBJECTIFS

Cette formation non certifiante vise à élaborer ou mettre à jour (obligation annuelle) votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Le DUERP, qu'est ce que c'est ?

« Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié.

L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés. »

LA FORMATION

- Connaître la législation en matière de prévention des risques professionnels
- Anticiper et intégrer "le risque" dans la stratégie et le pilotage d'entreprise
- Connaître les "grandes familles" de risques
- Repérer les risques au sein de son entreprise, liés à ses activités et les dommages associés
- Analyser et hiérarchiser les risques dans son entreprise
- Élaborer ou améliorer son propre DUERP
- Élaborer un plan d'action
- Répertorier les mesures préventives ou correctives envisageables

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Accompagnement à la rédaction de votre DUERP
- Echanges et partages de pratiques



LE PUBLIC CIBLÉ

Tout chef d'entreprise tout secteurs confondue, ayant au moins 1 salarié(e). Document obligatoire au regard de la loi).

PRÉREQUIS

Aucun.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieu : Sur tous les sites de l'Agrocampus et en intra-entreprise.

Dates : Sessions sur toute l'année : nous contacter.

Rythme : 7h de formation sur une journée.

Venir avec une clé USB et documents utiles à la rédaction individuelle du DUERP.

COÛT DE LA FORMATION

Divers financements possibles, nous contacter pour l'établissement d'un devis.

AUTRES INFORMATIONS

Personne à contacter : Ines MIGNOT

Nombre de places ouvertes : de 6 à 12 en fonction des sessions

ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap permet l'accompagnement des personnes.

un service
d'information
et d'orientation
vous aide à définir
votre parcours

contactez-nous
05 53 40 47 40